



SOS-TORTURE/BURUNDI

"Celui qui sauve une vie sauve l'humanité toute entière"

***Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme au
Burundi du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020***



Burundi : Continuité et violence institutionnalisée

Novembre 2020

1. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE **6**

- 1.1. DES CORPS NON IDENTIFIES RETROUVES ET ENSEVELIS SANS ENQUETE : UNE TENDANCE PERSISTANTE** **7**
- 1.2. DES ATTEINTES À LA VIE DE VICTIMES BIEN IDENTIFIÉES ET CIBLÉES EN TOUTE IMPUNITÉ** **8**
- 1.3. DES CRIMES OU LES AUTEURS PRESUMES SONT APPREHENDES ET PARFOIS JUGES : DES RESSORTS POUR LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ?** **9**
- 1.4. ATTEINTES AU DROIT À LA VIE IMPUTABLES À DES AGENTS DE LA POLICE ET DE LA FORCE DE DÉFENSE NATIONALE**
10
- 1.5. ATTEINTES AU DROIT A LA VIE SURVENUES DANS LE SILLAGE D'INCURSIONS DE GROUPES ARMES** **11**
- 1.6. VIOLS SUIVIS D'ASSASSINATS DONT LES AUTEURS RESTENT IMPUNIS** **13**
- 1.7. UNE CRIMINALITE TRES INQUIETANTE AU SEIN DES FAMILLES** **14**

2. ATTEINTES AU DROIT A LA LIBERTE ET A LA SECURITE PHYSIQUE **15**

- 2.1. ATTEINTES AU DROIT A LA SECURITE PHYSIQUE IMPUTABLES A DES MILICIENS IMBONERAKURE** **16**
- 2.2. ARRESTATIONS IMPUTABLES AUX AGENTS DU SNR** **17**
- 2.3. ARRESTATIONS ATTRIBUEES A DES AGENTS DE LA POLICE NATIONALE** **18**
- 2.4. ARRESTATIONS ILLEGALES ATTRIBUEES A DES MILICIENS IMBONERAKURE** **21**
- 2.5. ARRESTATIONS OPÉRÉES À L'INITIATIVE OU PAR DES ÉLÉMENTS DE LA FORCE DE DÉFENSE NATIONALE ET DESTRUCTION DE BIENS CIVILS** **22**
- CONCLUSION** **23**
- RECOMMANDATIONS** **23**
- AU GOUVERNEMENT DU BURUNDI** **23**
- AUX PAYS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AFRIQUE DE L'EST :** **24**
- A LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE :** **24**

Contexte sociopolitique

Le troisième trimestre de l'année 2020 a débuté juste après la mise en place anticipée des nouvelles institutions du pays après le triple scrutin du 20 mai 2020. Cette alternance au sommet de l'Etat et la disparition inopinée de Pierre Nkurunziza, présumé vouloir garder une influence sur le nouveau Président, en tant que « Guide Suprême du Patriotisme »¹, avaient fait émerger un espoir de changement dans une certaine opinion. Ces attentes ont été douchées, d'une part, par des doutes sur la légitimité du nouveau pouvoir, dont l'élection a été marquée par de graves irrégularités de nature à remettre en cause les résultats proclamés. Et d'autre part, la composition de nouvelles institutions fortement dominées² par des hauts gradés de l'armée et de la police, et des démobilisés, issus de l'ancienne rébellion du CNDD-FDD. Les plus importants sont Alain-Guillaume Bunyoni, nommé premier ministre et Gervais Ndirakobuca, à la tête d'un super ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique. En outre, de fortes présomptions de graves violations des droits de l'homme, voire de crimes contre l'humanité, pèsent sur ces deux Généraux. Des durs du régime³ faisant partie du cercle restreint du pouvoir depuis 2005, auxquels s'ajoutent d'autres Généraux nommés à la présidence ainsi que Gélase Ndabirabe, officier démobilisé, désigné comme président de l'Assemblée Nationale. Ce dernier est réputé pour sa radicalité et ses propos négationnistes sur le génocide des Tutsi au Rwanda⁴.

Egalement une chose qui ne s'était plus vue depuis de nombreuses années, la nomination comme gouverneurs de provinces, d'officiers supérieurs de l'armée et de la police, dans une proportion atteignant 30%. Cet accaparement assumé et décomplexé de l'espace politique par le militaire et son positionnement sur le devant de la scène politique, combiné à l'implication présumée dans la commission de crimes de plusieurs personnes nommées à de hauts postes de responsabilité constitue un signal fort d'une volonté de renforcement de l'impunité au Burundi. Quand les bourreaux parodent, les victimes n'ont d'autre choix que de se taire et se résigner et « ne paraissent être que des ombres, sans visages, sans voix, sans lumière⁵ ». Le nombre élevé et la nature des violations marquant le premier trimestre de ce nouveau pouvoir montrent bien ce que Françoise Hampson a qualifié de *violations "structurelles", érigées en système*⁶.

La volonté de continuité du système est très bien traduite dans le discours d'investiture du Président Evariste Ndayishimiye, revisité pour la circonstance. Il est rempli de nombreuses références à son prédécesseur « *le grand architecte* » et abonde de propos fort

¹ Rang protocolaire acquis en février 2020 : voir les détails sur le site web de l'Assemblée nationale (<http://www.assemblee.bi/spip.php?article2161>)

² Il s'agit du gouvernement dont outre le Président lui-même Général, du premier ministre Alain-Guillaume Bunyoni, commissaire de police général, du ministre de l'intérieur Gervais Ndirakobuca, alias Ndakugarika, commissaire de police chef.

³ <https://afrique.lalibre.be/51991/burundi-un-nouveau-gouvernement-domine-par-les-durs-du-regime/>

⁴ <https://twitter.com/iburundi/status/1292475850252746752>

⁵ <https://journals.openedition.org/amnis/890>

⁶ <https://www.dw.com/fr/les-100-premiers-jours-au-pouvoir-devariste-ndayishimiye-au-burundi/a-55040603>

Françoise Hampson est membre de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi.

dithyrambiques à son égard, le présentant comme le modèle absolu en matière de gouvernance et de patriotisme. A ce sujet, il expose une série de réalisations en matière de gouvernance, de développement, d'unité nationale, de démocratie et de réconciliation qui sont dramatiquement contredits par la réalité. Il suffit de rappeler le nombre de crimes et l'impunité qui les caractérisent, les discours de haine émanant de ténors du pouvoir ou tolérés par ceux-ci, du travail sélectif de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) et de pratiques d'exclusion ou de persécution de personnes en raison de leur appartenance politique ou ethnique, et de verrouillage des libertés fondamentales, spécialement depuis 2015.

Dans son discours le nouveau Président ne s'est démarqué de l'ancien qu'en matière de lutte contre le covid-19, rompant avec le déni et demandant à tous les Burundais « *de prendre toutes les mesures possibles pour contenir la propagation du virus*⁷ ». Par la suite les consignes données ont été mises en œuvre avec des tests effectués et des statistiques régulières dont l'exactitude reste cependant douteuse. Par exemple le compteur du nombre de décès reste bloqué à une personne alors que de nombreuses sources fiables ont évoqué des bilans plus lourds. Des annonces novatrices ont été aussi faites en matière de protection de l'environnement « *nous devons être solidaires avec les autres pays dans nos projets et programmes principalement la protection de l'environnement car nous respirons l'air provenant d'une même atmosphère*⁸ ».

Cependant sur le respect des droits de l'homme le discours s'inscrit totalement dans « la tonalité habituelle du pouvoir⁹ » et dans « la ligne de Nkurunziza¹⁰ ». Il fustige l'homosexualité en opposant sa pratique au respect des droits de l'homme « *ils demandent aux Burundais de faire respecter les droits de l'homme au moment où chez eux ils ont fait des tueries un mode de vie, au moment où les personnes s'accouplent avec des animaux, au moment où les gens de même sexe...se marient entre eux*¹¹ ». Sur les partis politiques, il s'interroge sur « *un parti politique qui ne parle pas le même langage avec le Gouvernement ?* ». Car dit-il « *si on n'a pas le même langage avec un Gouvernement élu, de quel autre Gouvernement se revendique-t-on*¹²? ». La liberté d'opinion n'est donc pas à l'ordre du jour. Les défenseurs des droits de l'homme sont vus sous le prisme déformant d'agents au service de l'étranger. « *Sous prétexte de défendre leurs droits à la dignité, certains Burundais marionnettes travaillent sournoisement à la solde et pour les intérêts des colons. En cas d'échec, ils se hâtent à rejoindre les commanditaires*¹³ ».

⁷ <https://www.presidence.gov.bi/2020/06/19/discours-de-son-excellence-general-major-evariste-ndayishimiye-a-loccasion-de-son-investiture/>

⁸ ibidem

⁹ <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/burundi-le-president-ndayishimiye-dans-la-ligne-de-nkurunziza-pour-son-investiture-5eeb84049978e21bd0927ca3>

¹⁰ <https://www.la-croix.com/Le-president-Ndayishimiye-prend-tete-Burundi-fragilise-2020-06-18-1301100428>

¹¹ <https://www.presidence.gov.bi/2020/06/19/discours-de-son-excellence-general-major-evariste-ndayishimiye-a-loccasion-de-son-investiture/>

¹² Ibidem

¹³ idem

Cet alignement sur son prédécesseur s'observe dans les faits, en plus de la composition au sommet des institutions du pays, les violations des droits de l'homme se poursuivent avec de façon accrue. En premier temps, il s'agit de s'assurer le contrôle de toutes institutions et entités décentralisées jusqu'aux communes et collines.

Dans ce cadre, les militants du parti CNL, dont le crime est d'avoir revendiqué la victoire aux élections du 20 mai 2020, sont dans la ligne de mire. Tout va être mis en œuvre pour écraser ce parti et l'exclure de l'espace politique dans les institutions à tous les niveaux. Ainsi dans les élections sénatoriales et collinaires qui suivent le triple scrutin, le pouvoir va recourir à tous les stratagèmes pour marginaliser le CNL et limiter sa représentation dans les diverses institutions du pays. Pour les élections collinaires, en principe non partisans, le pouvoir va organiser une chasse à tout ce qui s'apparente au CNL ou dont la loyauté au CNDD-FDD est douteuse.

Des pressions multiformes vont être exercées sur ces candidats en vue de leur retrait, sinon ils seront purement et simplement rayés des listes. Au total, au moins 306 parmi eux subissent ce sort.

Un autre évènement révélateur sera la gestion de l'incursion vers la fin du mois d'août, exactement le 23 août 2020, d'un groupe armé dans la localité de Gahuni, dans la province de Rumonge. Officiellement ce groupe était en provenance de la RD Congo, via le lac Tanganyika. Dès son arrivée sur le territoire burundais, ce groupe a réquisitionné de force des porteurs qui ont été relâchés par la suite, et onze parmi eux ont été tués. Les vrais auteurs de ce crime ne sont pas connus, les forces de l'ordre et les assaillants se rejettent la responsabilité de ces actes. Des combats entre ce groupe et les forces de l'ordre se sont poursuivis pendant plusieurs jours notamment dans les communes de Mukike et Mugamba, servant de prétexte au pouvoir pour organiser une répression contre des civils de ces communes et loin du théâtre des opérations, en ciblant spécialement des Tutsi, surtout des jeunes et des anciens militaires ex-FAB, et des membres du CNL.

Aucune trêve n'a été observée en matière des droits de l'homme. Au contraire leur violation a atteint des « proportions alarmantes¹⁴ » au cours des 100 premiers jours du nouveau Président, selon un rapport conjoint publié par 15 organisations de la société civile burundaise. Le bilan établi par SOS-Torture pour la période sous revue est de 115 personnes tuées et 210 arrestations arbitraires.

Face à cette situation qui continue à être alarmante, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, après d'âpres discussions, a adopté, le 6 octobre 2020 à Genève, la résolution de renouveler le mandat de la commission d'enquête internationale sur le Burundi. La priorité lui assignée est de « continuer de faire des enquêtes sérieuses et rigoureuses et donc une vigilance sur la situation des droits de l'homme au Burundi, identifier les responsabilités, analyser ces violations pour voir si elles constituent des crimes de droit international ». Le Conseil des droits de l'homme a souligné que ce renouvellement a été malgré le changement

¹⁴ <https://www.acatburundi.org/wp-content/uploads/2020/09/RAPPORT-CONJOINT-SOCIETE-CIVILE-BURUNDAISE-AU-TERME-DES-100-JOURS-DU-REGIME-NEVA-28-Sept-2020.pdf>

de pouvoir au Burundi. Cela constitue donc « une preuve que le travail accompli est apprécié et objectif¹⁵ ».

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

La période sous revue a été marquée par une recrudescence des atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique, totalisant 115 assassinats. Aux premiers et deuxièmes trimestres, ces chiffres étaient de loin inférieurs, respectivement de 41 et 26, plutôt comparables à la moyenne mensuelle du trimestre sous revue. Il y a donc une augmentation de 440% par rapport à la période antérieure. Même si les chiffres changent, les grandes tendances sont restées identiques, avec quelques phénomènes nouveaux liés à l'incursion de groupes armés, aux conflits familiaux et à certaines pratiques nouvelles des bourreaux.

A l'instar des deux trimestres précédents, le gros des tendances observées est typique de l'impunité qui persiste au Burundi. La caractéristique la plus emblématique étant la découverte de corps jetés dans des cours d'eau, forêts ou en rase campagne, parfois ligotés, abandonnés loin des endroits où ils peuvent être reconnus. Dans quelques cas, les visages ont été défigurés pour éviter l'identification des victimes. Plus qu'auparavant, les bourreaux ont eu à maintes reprises recours à la décapitation, la section de la langue ou la perforation des yeux des victimes. Dans d'autres cas, les victimes ont été retrouvées pendues avec des blessures sur certaines parties de leurs corps, suggérant que les victimes ne s'étaient pas suicidées mais plutôt pendues par leurs tortionnaires.

Parmi les atteintes observées, on distingue plusieurs catégories selon leurs causes ou les suites réservées après leur occurrence par les autorités compétentes. Comme lors des périodes antérieures, de nombreuses violations sont commises en toute impunité, car ni les victimes, ni les auteurs ne sont jamais connus. C'est le cas des corps retrouvés, abandonnés dans des endroits où ils ne peuvent pas être reconnus. Mais il y a également la situation où les victimes sont bien connues et ciblées, fauchées à leur domicile ou dans ses environs, et aucune enquête n'est ouverte pour identifier les coupables. Il est cependant encourageant de constater qu'il y a des cas où la police a fait son travail en arrêtant les auteurs présumés qui sont même parfois rapidement jugés dans des procédures de flagrance. Spécialement, au cours du terme considéré, de nombreux conflits familiaux donnant lieu à des atteintes au droit à la vie ont été rapportés. Enfin, cette période des attaques de groupes armés ont eu lieu, emportant de nombreuses vies humaines, directement ou en guise de représailles. Ou alors elles ont servi de prétexte pour réprimer certaines catégories de la population sur base de critères politiques ou ethniques.

¹⁵ <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/burundi-la-commission-d-enqu%C3%AAte-de-l-onu-reconduite-dune-ann%C3%A9e-1998399#>

Quelques viols suivis d'assassinats ont été signalés de même que deux cas de justice populaire dont l'un a coûté la vie à un militaire en activité. Celui-ci se trouvait dans un bar non loin de son camp, puis a tiré sur une personne s'y trouvant, le blessant grièvement. Certaines personnes présentes, en colère, ont décidé de faire justice à la victime et ont tué le militaire à coups de gourdins.

Toutes les provinces du pays ont été touchées de manière diverse. Les provinces situées dans la partie occidentale autour de Bujumbura ont payé le plus lourd tribut. La province de Cibitoke vient en tête avec 27 atteintes au droit à la vie suivie de celle de Bujumbura, avec 24 tués, et Bubanza avec un bilan de 11. Les trois représentent environ 54% du total. Les raisons de cette forte criminalité restent à comprendre.

Les différentes catégories décrites vont être présentées avec quelques exemples illustratifs.

1.1. Des Corps non identifiés retrouvés et ensevelis sans enquête : une tendance persistante

C'est un phénomène qui s'installe dans la durée depuis le déclenchement de la crise en avril 2015. Des corps retrouvés, jetés dans des cours d'eau (lacs Tanganyika et Rweru et dans les rivières), en forêt, les caniveaux ou en campagne, le dénominateur commun étant qu'ils sont abandonnés dans des endroits où ils ne peuvent pas être reconnus, parfois aussi défigurés, à cette fin. Ligoter les victimes est devenue une pratique courante des bourreaux. Dans ces cas, presque sans exception, l'administration donne l'ordre d'enterrer les corps, rendant presque impossible toute enquête ultérieure. Dans un cas, un corps a été retrouvé pendu sur un arbre, avec des blessures, les bourreaux ayant vraisemblablement voulu simuler un suicide. Au moins à trois reprises, deux corps ont été retrouvés au même endroit, dont quatre corps en tenues militaires et portant des bottes et douze (12) autres allongés ensemble. Dans les deux cas c'était en province de Cibitoke, respectivement à la lisière et à l'intérieur de la forêt de la Kibira.

Voici quelques exemples illustrant ce phénomène.

Le 3 juillet 2020, le corps d'un homme a été retrouvé flottant dans le lac Tanganyika près de la colline Mukungu, en commune Nyanza Lac, de la province Makamba. Selon des témoins, la victime était ligotée, vraisemblablement tuée ailleurs, jeté dans le lac avant que son corps n'échoue près des berges de la colline Mukungu.

Comme c'est souvent le cas, l'administration a ordonné l'inhumation du corps avant que la victime ne soit identifiée, empêchant toute enquête.

Le 29 juillet 2020, sur la colline Myave de la zone Ndora, en commune Bukinyana, de la province Cibitoke, quatre corps sans vie ont été découverts par des passants à quelques kilomètres de la forêt naturelle de la Kibira. Selon des témoins, ces corps en décomposition étaient allongés au même endroit, portant des bottes et des tenues militaires de l'armée burundaise, avec du sang sec sur leurs vêtements. Un élu collinaire de cette localité a déclaré que cela faisait la troisième fois que des corps sans vie étaient retrouvés dans cette localité, sans pouvoir identifier les victimes et les circonstances de leur mort.

L'administration locale a ordonné l'inhumation des corps immédiatement après cette découverte sans enquêtes affirmant vouloir « protéger la population contre d'éventuelles maladies ».

Le 05 août, dans la même province, sur colline Gafumbegeti, de la commune Mabayi, dans la forêt de la Kibira, douze (12) corps sans vie ont été découverts par des habitants des alentours. Des témoins ont déclaré que ces corps étaient couverts de deux bâches et que certains d'entre eux étaient ligotés. Une enquête, dont les résultats ne sont pas encore connus, a été ouverte pour identifier ces victimes et les circonstances de leur décès.

Le 08 septembre 2020, dans le lac Rweru au large de la zone de Masaka de la commune de Giteranyi, en province Muyinga deux (02) corps sans vie ont été découverts mardi par des militaires de l'Unité de la Marine, en patrouille sur le lac Rweru. Selon une source locale à Masaka, il n'y a aucune précision ni sur l'identité ni sur la provenance de ces deux corps sans vie. Les autorités administratives locales se sont empressées d'enterrer les dépouilles mortelles sans procéder à leur identification.

1.2. *Des atteintes à la vie de victimes bien identifiées et ciblées en toute impunité*

Dans ce cas d'espèce, les victimes sont bien connues et ciblées par leurs bourreaux à leurs domiciles ou dans ses alentours. Alors que les enquêtes pourraient en être facilitées par des recherches dans la proximité des victimes à travers une série de faisciaux sur les mobiles, paradoxalement, ces enquêtes ne sont jamais ouvertes. Rarement lorsqu'elles le sont, elles n'aboutissent pas à faire la lumière sur les circonstances et les responsabilités. Souvent c'est que parmi ces crimes, certains sont mus par des mobiles politiques. Cela se voit à travers quelques cas rapportés où des victimes ont disparu, puis retrouvées sans vie, après. Comme cette personne originaire de la commune Mugamba, portée disparue, puis retrouvée sans vie, la langue sectionnée et des blessures sur la tête, non loin des bureaux du SNR, en marie de Bujumbura. Ou alors, ces élus du CNL, l'un de Mugongo-Manga, retrouvé ligoté, dans la rivière Mubarazi et l'autre en commune Ntega, découvert pendu sur une branche d'un arbre. Un militaire, retraité ex_FAB, décapité chez lui, figure aussi parmi les quatorze (14) victimes répertoriés.

Ce phénomène peut être appréhendé à travers ces quelques exemples.

Le 30 juillet 2020, sur la colline Bushirambeho, de la commune Buhiga, en province Karusi, Séverin et Rose Ntakimazi vivant en couple ont été tués et décapités par des malfaiteurs non encore identifiés non loin de leur domicile dans la nuit précédente. Leurs corps ont été retrouvés le matin suivant.

Le mobile de ce double assassinat et ses auteurs ne sont pas encore connus.

Le 19 août 2020, le cadavre de Pierre-Claver Ndagijimana alias Bitore, originaire de Mabanda en province Makamba, chauffeur du taxi Toyota Probox H8107A, a été découvert à Nyakabiga tout près de l'Université du Burundi en marie de Bujumbura.

La victime avait disparu le 14 août à Bujumbura, de même que son véhicule. Aucune enquête n'a été ouverte pour établir les faits et les responsabilités.

Le 27 août 2020, le corps ligoté de Joachim Ngendakuriyo, originaire de la sous-colline Misakura, de la commune Mugongo-Manga, en province Bujumbura et membre du Conseil national pour la liberté (CNL), a été découvert dans la rivière Mubarazi.

Les auteurs et les mobiles de cet assassinat demeurent inconnus.

Le 24 septembre 2020, un corps sans vie d'un certain Déo Havyarimana, originaire de la commune de Mugamba, en province de Bururi, a été découvert près des enceintes de la cathédrale Regina Mundi et non loin du quartier général du Service National de Renseignement (SNR) sis à la zone Rohero, en commune de Mukaza, de la Mairie de Bujumbura. Selon des témoins oculaires, ayant découvert le corps vers 6 du matin, sa langue avait été sectionnée et son corps présentait des blessures sur la tête.

1.3. Des crimes où les auteurs présumés sont appréhendés et parfois jugés : des ressorts pour la lutte contre l'impunité ?

Sur environ un cas sur dix atteintes au droit à la vie, la police est parvenue à identifier les coupables présumés, dont deux ont été même jugés lors de procès en flagrance. Ces arrestations, quoiqu'encore peu nombreuses, constituent un petit pas dans la lutte contre l'impunité en vue de dissuader des criminels qui ne reculent devant rien et qui recourent à diverses méthodes pour porter atteinte à la vie d'autrui. Le recours à l'incendie des maisons a été rapporté deux fois, dont un a emporté tous les membres d'une même famille comprenant trois enfants mineurs. Dans un autre forfait, une grenade a été lancée sur un salon de coiffure tuant également trois enfants. Le fait est rare qu'il est important de le signaler. Des membres de la milice imbonerakure, accusés de meurtres ont été arrêtés. Cela a eu lieu à deux reprises, dans le cas d'un membre du CNL tué en commune de Busoni et après qu'une

grenade ait été lancée sur un salon de coiffure, plein d'enfants qui regardaient la télévision, dans la zone Kinama en Mairie de Bujumbura. En voici quelques illustrations.

Le 25 juillet 2020, sur la colline Jimbi, de la commune et province Gitega, Philbert Ntahimpera, un homme d'une soixantaine d'années, a été tué à coups de gourdin par Nestor Nkurunziza, blessant du même coup Jean Claude Bukeyenzeza qui était avec la victime dans un bistrot.

Par la suite, Nestor Nkurunziza a été arrêté et condamné à 20 ans de prison ferme au cours d'un procès de flagrance au cours duquel il a plaidé coupable.

Le 05 août vers 21 heures, sur la colline Rugari, commune et province Muyinga, cinq (05) personnes d'une même famille dont (le chef du ménage Zéphyrin Ntirandekura, sa femme et ses trois enfants âgés respectivement de 11, 7 et 4 ans, ont péri, calcinées dans un incendie criminel. Selon des témoins, les malfaiteurs ont entassé les victimes dans une même chambre avant de brûler la maison.

La police de Muyinga a appréhendé deux voisins des victimes dans le cadre d'une enquête.

Le 13 août 2020, dans le quartier de Gahahe, en zone Kinama de la commune Ntahangwa en Mairie de Bujumbura, une grenade a explosé dans un salon de coiffure rempli d'enfants qui regardaient la télévision, emportant sur-le-champ la vie d'un enfant tandis que deux autres sont décédés des suites de leurs blessures lors de leur évacuation vers l'hôpital. Egalement 8 enfants ont été grièvement blessés. Selon les témoignages recueillis, la grenade aurait eu pour cible le propriétaire du salon de coiffure qui avait eu des disputes avec un certain Désiré, chef des Imbonerakure à Gahahe, soupçonné d'en être l'auteur de ce crime.

La police a arrêté trois suspects, y compris ce chef des Imbonerakure, dans le cadre de ses enquêtes sur cette affaire.

1.4. Atteintes au droit à la vie imputables à des agents de la police et de la force de défense nationale

L'impunité dont jouissent des agents des forces de l'ordre les encourage à commettre des crimes parce qu'ils se sentent protégés. Cette situation favorise un usage abusif d'armes à feu par des éléments des corps défense et de sécurité. Quatre cas ont été rapportés dont trois d'entre eux remplissent les critères d'une exécution extrajudiciaire. Le seul cas où l'auteur présumé du crime a été appréhendé est celui où un agent de la police a tué à bout portant un autre policier, un brigadier de police et blessé mortellement la personne qui le transportait sur son vélo. Il a été même condamné dans une procédure de flagrance. Les autres meurtres sont restés impunis.

Le 02 août 2020, sur la colline Ndava au chef-lieu de la province Cankuzo, des policiers ont tué Mubarak Minani, par balles, près de son domicile. Selon des témoins, la victime avait

d'abord été appréhendée par la police de Cankuzo, accusé d'avoir volé un téléphone portable de la femme du procureur de la République dans cette province. Puis M. Minani aurait été abattu par des agents de police au moment où il prenait le large. La victime a succombé à ses blessures en cours de route vers l'hôpital de Cankuzo.

Il s'agit clairement d'une exécution extrajudiciaire. Mais, à ce jour, la police de Cankuzo n'a arrêté aucun policier dans le cadre d'une enquête sur ce meurtre.

Le 17 août 2020, au chef-lieu de la province Kayanza, un policier connu sous le nom de Nestor Sindihebura alias Tindo a assassiné par balles le brigadier de police Philbert Ndiokubwayo surnommé Kiduduye ainsi que Céleus Ndiokubwayo, un conducteur de taxi-vélo qui a succombé de ses blessures au niveau des reins après une évacuation d'urgence à l'hôpital de Ngozi. Les deux victimes étaient sur un même vélo lorsqu'elles ont été visées par les balles du policier Nestor Sindihebura.

La police de Kayanza a arrêté cinq (5) personnes qui se trouvaient à l'endroit du crime dont Nestor Sindihebura pour des raisons d'enquête. Par la suite, 18 août 2020, le tribunal de grande instance de Kayanza a condamné le policier Nestor Sindihebura alias Tindo à une peine de servitude pénale à perpétuité pour assassinat de Philbert Ndiokubwayo et meurtre de Céleus Ndiokubwayo.

Le 20 septembre 2020, un groupe de policiers sous le commandement du Brigadier de corps du 2^{ème} Groupement mobile d'intervention rapide (GMIR) de Kanyosha a tué par balles le Caporal-chef Cishahayo du 11^{ème} Bataillon Blindé, affecté comme chauffeur à la Brigade spéciale pour la protection des institutions (PSPI). Selon des sources sur place, ce Brigadier de corps, dont le nom n'est pas encore connu, a donné l'ordre à un policier de tirer sur le Caporal-chef Cishahayo pendant qu'il prenait un verre de bière avec des amis dans un bistrot proche de sa résidence, sise au quartier Busoro de la zone Kanyosha, au sud de la capitale économique Bujumbura. Et il est mort sur-le-champ. À l'origine de ce meurtre, une dispute aurait eu lieu entre le militaire tué et un conducteur de taxi-moto sur le coût du ticket de transport. La victime avait refusé d'aller être interrogée au GMIR par des éléments de la police en intervention, demandant plutôt d'être interrogée par sa hiérarchie militaire.

Selon les informations obtenues, deux autres personnes non encore identifiées ont été blessées par les balles tirées par ce policier mais aucune enquête policière n'avait été ouverte sur ce forfait.

1.5. Atteintes au droit à la vie survenues dans le sillage d'incursions de groupes armés

Dans la matinée du 23 août 2020, un groupe d'hommes armés a attaqué la localité de Gahuni, de la commune Bugarama, en province Rumonge. Les combats se sont poursuivis

jusqu'au 25 août 2020 dans plusieurs localités de la province Rumonge dont celle de Ku Nyoni située sur la frontière entre les communes Mugamba de la province Bururi et Burambi de la province Rumonge. Selon des sources policières et administratives à Rumonge, le bilan des affrontements entre ces hommes armés, qui ont revendiqué appartenir au mouvement rebelle Red-Tabara, et les forces de l'ordre ont fait état d'au moins 16 personnes tuées dont onze (11) civils qui avaient été enlevés par ces hommes armés et cinq (5) rebelles exécutés après avoir été capturés.

La forêt de Monge en commune de Bugarama a été incendiée par des militaires et policiers pour que les « rebelles » ne puissent pas s'y cacher. Ces affrontements ont servi de prétexte à une vague d'arrestations arbitraires incluant de jeunes élèves en vacances dans les communes de Mugamba et Mukike, proches des localités où les combats s'étaient déroulés. Au-delà de ce périmètre, ces arrestations ont touché des personnes présumées appartenir aux partis politiques de l'opposition, spécialement des membres du CNL, et des Tutsi, accusés de soutenir la rébellion.

Également, des affrontements ont été signalés dans les provinces de Muramvya, Bubanza et de Kayanza. L'opacité avec laquelle le pouvoir burundais a géré ces attaques ne permet pas de connaître le bilan exact et la part de responsabilités des crimes qui semblent partagées entre les deux belligérants. Le groupe rebelle semble avoir visé spécialement des membres de la milice imbonerakure dans les zones qu'il a traversées. Voici quelques exemples en guise d'illustration.

Le 29 août 2020, sur la colline Busimba, en commune et province Muramvya, un groupe d'hommes armés en uniformes militaires de l'armée burundaise a tué Vital Nsengiyumva et blessé deux personnes. Selon les témoignages, ces hommes armés seraient passés tout près du site des démobilisés handicapés de Busimba et auraient tiré sur des gens qui tentaient de les identifier.

Par la suite, la police de Muramvya a arrêté, après le passage de ces hommes, sept (7) personnes accusées de collaborer avec ces groupes armés qu'elle a conduites au cachot de la police à Muramvya.

Du 29 août 2020 au 02 septembre 2020, sur la colline Kayange, en commune Musigati, de la province Bubanza, des affrontements ont opposé dans la localité de Masare, les forces de l'ordre, appuyés par des Imbonerakure, à un groupe d'hommes armés. Selon le témoignage d'un administratif local, quinze (15) personnes auraient été tuées dans le sillage de ces affrontements. Pour la plupart de ces personnes assassinées, aucune procédure d'identification n'a été menée et rien n'avait été entrepris pour établir les responsabilités.

Le 06 septembre 2020 vers 21 h, sur la colline Gisagazuba, dans la zone Maramvya de la commune Burambi, en province Rumonge Léonidas Nibayubahe et son épouse Thérèse Hagabimana ainsi que Frédance Nahimana, enseignante à l'école fondamentale de

Gisagazuba, ont été tués au cours d'une attaque attribuée à des hommes armés non encore identifiés.

Selon des sources sur place, le directeur de l'école fondamentale de Gisagazuba, époux de Frédance Nahimana assassinée, et son enfant auraient été également blessés au cours de cette attaque, et évacués par la suite vers une structure locale de soins de santé.

Dix jours plus tard, le 16 septembre 2020, dans la même commune respectivement sur les collines de Kiganza et Gisagazuba, quatre personnes dont un certain Kamoteri, chef des Imbonerakure sur la colline Kiganza, le nommé Hatungimana ainsi qu'un troisième connu sous le prénom de Lambert ont été assassinées, par des hommes armés qui, selon des témoignages concordants, étaient en tenue policière. L'identité de la quatrième victime reste jusqu'ici inconnue.

Le 10 septembre 2020, sur colline Nyarumanga, en commune Matongo de la province Kayanza, six (06) personnes non identifiées dont 4 hommes et deux mineurs ont été tuées dans une attaque attribuée à un groupe d'hommes armés. Selon des témoins sur place, trois (03) personnes non identifiées ont également été blessées au cours de cette attaque par ces hommes en uniforme militaire de l'armée burundaise.

Selon des informations reçues, ces personnes tuées étaient en garde nocturne sur ces deux collines au moment des attaques qui visaient directement leurs positions. Il s'agit ici de l'utilisation de civils comme boucliers humains, forcés par des administratifs et des policiers de monter des gardes, les exposant ainsi à des attaques de groupes en guerre contre le pouvoir. Cette pratique est prohibée par le droit international.

1.6. Viols suivis d'assassinats dont les auteurs restent impunis

Trois cas de viol avec violence ont été rapportés. Les victimes ont été violées et égorgées par leurs agresseurs et leurs corps abandonnés vraisemblablement sur le lieu du crime. Une des victimes a été retrouvée, dénudée. Les auteurs présumés de ces actes n'ont pas été identifiés. Voici les faits.

Le 1^{er} juillet 2020, le corps en décomposition d'une jeune fille a été retrouvé sur la colline Nyamugari, en commune Buhiga, de la province Karusi. Les témoins ont rapporté que la victime aurait été violée et laissée nue. A ce jour, la police de Buhiga n'a ni identifié la victime ni son (ses) bourreau(x).

Le 9 juillet 2020, le corps de Marie-Annick Bayishemeze, âgée de 18 ans, a été découvert dans un champ d'eucalyptus près des bureaux de la commune Musongati, en province Rutana. La victime était une élève du secondaire qui était portée disparue depuis le 7 juillet 2020. Les témoins ont déclaré que cette jeune fille avait été violée et égorgée par son(ses) bourreau(x).

La police de Musongati n'a identifié aucun suspect à ce jour.

Le même jour, le corps sans vie d'Anitha Nsavyimana, âgée de 27 ans a été découvert sur la colline Gatwaro, en commune et province Muramvya. Selon des proches de la victime, cette dernière a été violée et égorgée. A ce jour, la police de Muramvya n'a identifié aucun suspect.

1.7. Une criminalité très inquiétante au sein des familles

Cette période a été marquée par une criminalité très élevée au sein des familles. Dans presque tous les cas, les suspects présumés arrêtés, voire condamnés comprennent des parents des victimes ou leurs conjoints. Au total 16 cas ont été rapportés. Dans une des affaires, l'auteur présumé a été même jugé dans une procédure de flagrance et condamné. La proportion importante de femmes arrêtées est importante. Elles étaient soupçonnées d'avoir une responsabilité dans l'assassinat de leur mari. Dans au moins la moitié des faits rapportés, elles ont été arrêtées seules ou avec des complices. Dans certaines situations, ce sont des conflits fonciers et de succession qui constituent les mobiles présumés des crimes commis. Mais il n'est pas exclu que la situation d'impunité et de violence politique persistante dans le pays depuis plusieurs années ait pu constituer le terreau de règlements de comptes, de représailles contre des maris violents ou volages, ou alors pour quelques époux, une solution pour se débarrasser de conjoints devenus encombrants. En voici quelques exemples.

Des malfaiteurs non identifiés ont assassiné un homme connu sous le nom de Juvénal Banyankirubusa (47 ans) à coups de poignards et de gourdins dans la nuit de lundi 03 août 2020 au moment où il rentrait à sa résidence sise colline Cishwa, zone Bugendana, province Gitega en provenance d'un bistrot.

Sos-Torture Burundi a appris que la police judiciaire de Bugendana a déjà arrêté deux fils de la victime, Fulgence Nsavyumwami et Levis Nduwumwami, qui sont détenus dans le cachot de la police à Bugendana pour des raisons d'enquête.

Le 12 juillet 2020, sur la colline Bugama, de la commune Gisuru, en province Ruyigi, les corps sans vie d'Anne-Marie Nimubona, âgée de 37 ans, et son bébé de 2 mois ont été découverts dans un ruisseau. Selon des personnes proches des victimes, la dame aurait été poignardée et son corps emballé avec son bébé dans un sac avant d'être jetés à l'eau.

La police de Gisuru a annoncé l'arrestation du mari de la victime au cours de leur enquête.

Le 15 août 2020, sur la colline Nyarurinzi, en commune Murwi, de la province Cibitoke, Charles Ndikumana alias Buso, âgé de 30 ans, a été assassiné à son domicile. Selon des sources sur place, son agresseur a fracassé son crâne à l'aide d'une houe avant d'incendier la maison où se trouvait le corps la victime.

Selon les informations reçues, la police judiciaire de Murwi a arrêté son épouse, Glorioso Nishemeze, âgée de 18 ans, qui serait membre de la milice Imbonerakure. Elle a été ensuite condamnée, dans une procédure de flagrance, à une peine de 20 ans de servitude pénale principale et à une amende de cinq millions de francs burundais (5.000.000 BIF) pour le meurtre de son mari et l'incendie criminel.

Le 24 août 2020, sur la colline Murehe, en commune Butihinda de la province Muyinga, Abdoul Nizigiyimana, âgé de 30 ans, a été tué par balle, une semaine après son retour d'exil du Kenya. Selon des témoins sur place, la victime aurait été tuée par son frère à cause des conflits familiaux liés à la succession des biens laissés par son père Balthazar Bucumi alias Gihuna.

Le 27 août 2020, sur la sous-colline Gasange, en commune et province Rutana, le prénommé Gilbert, polygame de 4 femmes, a été tué, poignardé. Les enfants de la victime et ses femmes soupçonnés d'avoir commis ce crime, ont été arrêtés par la police pour des raisons d'enquête. Les mobiles du meurtre n'étaient pas encore connus.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

Le troisième trimestre a été particulièrement marqué par de nombreuses arrestations liées en grande partie à l'incursion d'éléments armés dans le sud du pays, se revendiquant du mouvement RED-TABARA. Une répression a été organisée essentiellement dans les régions ayant été le théâtre des affrontements et bien au-delà. Elle a visé principalement surtout des jeunes de l'ethnie tutsi, dans les provinces de Rumonge, Bururi, Mwaro et Muramvya, des militaires retraités ex-FAB, tutsi eux aussi, et des membres du CNL ou des anciens combattants démobilisés du Front National de Libération (FNL). Dans ce cadre, des éléments des forces de défense nationale ont pris part dans des opérations de police, comme des fouilles perquisition et des arrestations parfois en collaboration avec des agents du service des renseignements ou de la police nationale. Comme lors des périodes antérieures, ce sont des agents de ces deux structures qui ont été les plus actifs dans les arrestations arbitraires rapportées. Ce sont les agents de la police nationale ont à leur actif le plus grand nombre d'arrestations arbitraires. Parfois, ces opérations ont été menées de manière conjointe entre les agents de la police, du service de renseignement et même des miliciens imbonerakure. En tout, 210 arrestations arbitraires ont été rapportées, dont environ la moitié dans la province de Ngozi et le quart dans la province de Kirundo. Dans l'ensemble, le bilan journalier moyen est d'environ trois (3) arrestations arbitraires.

Des éléments de la milice imbonerakure ne sont pas en reste et sont devenus l'œil du pouvoir et du parti un peu partout dans le pays. Ils ont ainsi opéré des arrestations illégales, souvent légitimées par des agents de la police en plaçant en détention les personnes emmenées par ces miliciens. Plus grave, ces miliciens se sont livrés à de nombreuses et graves atteintes au droit à la sécurité physique, en infligeant des traitements inhumains et dégradants à des personnes identifiées comme opposants politiques. Au cours de cette période, plusieurs

incidents à la grenade ont été également rapportés, certains étant des attaques alors que d'autres étaient des accidents dus à de mauvaises manipulations de civils. Le nombre élevé de ces incidents est un indicateur de la prolifération d'armes légères au sein des populations civiles.

2.1. Atteintes au droit à la sécurité physique imputables à des miliciens imbonerakure

Le pouvoir quasi illimité attribué illégalement aux miliciens imbonerakure leur permet de poursuivre des abus en toute impunité. Six incidents violents impliquant des imbonerakure ont été rapportés. Leurs cibles principales sont des militants ou responsables du parti CNL, dont un militant a été poignardé en province de Rumonge, et un autre battu violemment en province de Cibitoke, jusqu'à ce qu'il perde connaissance, au motif qu'il avait refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. Mais leur pouvoir étendu leur permet aussi d'intervenir partout y compris dans des conflits familiaux, comme dans un cas où ils ont tabassé un mari qui avait eu une altercation avec sa femme, en province de Makamba. En commune Matongo, de la province de Kayanza, un imbonerakure a battu violemment un Avocat du nom de Ezéchiel Cimpaye alias Minani, et donné l'ordre à des policiers de le placer illégalement en détention. Ce qu'ils ont fait pendant trois jours. Plus grave encore, près du théâtre des affrontements armés entre des éléments armés et les forces de défense, en province de Rumonge, des miliciens imbonerakure se sont armés de machettes et ont attaqué des civils tutsi, proclamant vouloir venger les leurs. Leurs actions ont créé la panique au sein des populations tutsies de cette zone, après avoir blessé gravement deux personnes, dont une femme.

Voici quelques illustrations de ces forfaits qui sont généralement commis en toute impunité.

Le 29 juillet 2020, sur la colline Mibanda, en commune et province Rumonge, un militant du CNL du nom de Thérèse Nicimpaye a été poignardé par un jeune imbonerakure. La victime a été évacuée vers une structure de santé proche de la colline Mibamba pour des soins. Une fois n'est pas coutume, le présumé auteur a été arrêté par la police judiciaire et est détenu au cachot de Rumonge pour investigation.

Le 15 août 2020, en commune Matongo, de la province Kayanza, l'Avocat Ezéchiel Cimpaye alias Minani, a été violemment battu par le vice-président des jeunes Imbonerakure en commune Matongo. Après lui avoir administré des coups, ce chef des Imbonerakure l'a illégalement arrêté et a donné l'ordre à des policiers de le placer en détention dans le cachot du commissariat communal de Matongo. Ce qui fut fait et l'Avocat Ezéchiel Cimpaye n'a été libéré que trois jours plus tard, en date du 18 août 2020.

Le 03 août 2020, au chef-lieu de la commune Rugombo en province Cibitoke, des Imbonerakure dirigés par le responsable adjoint du nom d'Évariste Nijimbere, ont violemment battu un membre influent du parti CNL, Aloys Ngendakumana, résidant sur la colline Mparambo dans ladite commune pour avoir refusé d'adhérer au parti CNDD-FDD. La

victime a été ensuite conduite à la permanence du CNDD-FDD en début de soirée pour y être séquestré et battu violemment, jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Après quoi, il a été enfermé au cachot du marché moderne de Rugombo. La police n'a pas ouvert une enquête pour poursuivre les auteurs de ces actes.

Le 17 septembre 2020, sur la colline de Rumonyi, de la commune Burambi, en province Rumonge, après les obsèques des victimes de l'attaque de groupes armés survenue la veille, des miliciens Imbonerakure, dirigés par un certain NKURIKIYE, l'adjoint du responsable de la milice Imbonerakure sur la colline Rumonyi et MBONANANKWA, un membre influent de la même milice sur cette même colline, accompagnés des responsables administratifs locaux dont un certain NTARYAMIRA et le prénommé Pierre, s'en sont pris à personnes civiles, toutes de l'ethnie tutsi pour, proclamant se venger pour les leurs tués dans la nuit de la veille.

Selon des témoins sur place, ces miliciens Imbonerakure, munis de machettes, ont attaqué et fait des blessés graves dont un certain Charles Kabonesho et son épouse Aline Ndayikengurukiye. Ces attaques ont créé une peur panique au sein de certaines catégories de populations de cette localité, les forçant à quitter leurs ménages. Au lieu de poursuivre les auteurs de ces violences, ce sont les victimes qui ont été placées en détention.

De plus, aucune action n'a été entreprise par les autorités pour condamner ces actes et menaces de violence dont le but principal était de répandre la terreur parmi la population civile et principalement la communauté Tutsi de la localité.

2.2. Arrestations imputables aux agents du SNR

En tout, des agents du SNR ont arrêté une dizaine de personnes exclusivement des membres et cadres du SNR et des anciens officiers ex-FAB. Ces arrestations ont été opérées dans un contexte post-électoral dont les résultats ont été contestés par le parti CNL, avec comme objectif d'affaiblir ce dernier et probablement prévenir toute action de contestation. Les anciens ex-FAB restent depuis 2015 dans le collimateur de la répression, considérés comme de potentielles ressources d'une contestation armée contre le régime. L'incursion d'un groupe armé à la fin du mois d'août a servi d'alibi pour arrêter arbitrairement tout opposant ou supposé tel. Dans un cas, des agents du SNR ont travaillé main dans la main avec des éléments de la milice imbonerakure et dans d'autres circonstances avec des agents de police ou des éléments de la force de défense nationale.

Le 11 août 2020 sur la colline Muhungu, en commune Mabayi, de la province Cibitoke, le responsable communal du Service National de Renseignement (SNR) et des jeunes Imbonerakure ont arbitrairement arrêté deux membres du Conseil national pour la liberté (CNL) Jean Paul Safari, responsable communal du CNL en commune Bukinyanya, et Alfred Nyandwi, accusés d'avoir détruit le monument du Conseil national pour la défense de la Démocratie - Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD). Cependant, selon des témoins sur place, ce monument avait été détruit depuis plus d'une année.

Selon des militants du CNL dans cette localité, cette arrestation arbitraire n'avait d'autre visée que le retrait par le CNDD-FDD des membres du parti CNL de la course pour les élections collinaires, étant donné qu'Alfred Nyandwi était candidat au conseil collinaire à Muhungu. Les victimes ont été acheminées et détenues au cachot de la brigade Mabayi.

Le 6 septembre 2020, sur la colline Mubarazi, en commune et province Muramvya, le responsable provincial du service de renseignement, OPC1 Félix Havyarimana, a arrêté sans mandat Alexis Bigirimana, membre du conseil collinaire sur la colline Murambi et militant du parti Conseil national pour la liberté (CNL). Le mobile de son arrestation n'a pas été communiqué.

Par la suite, la victime a été conduite au cachot du commissariat de Muramvya où il a rejoint deux autres membres du CNL, Pasteur Nduwimana et Ernest Hatungimana, interpellés le 1^{er} septembre 2020 sur la colline Murambi, en commune Kiganda de la même province, accusés de collaboration avec les groupes armés.

Le 12 septembre 2020, Prime Niyongabo alias Komesha, ancien officier de la police, jusqu'alors cadre dans la compagnie de communication Econet « Leo Burundi », a été arrêté à côté de sa résidence au quartier Gasekebuye, en Mairie de Bujumbura. Selon des témoignages concordants, l'arrestation aurait été menée par Joseph Mathias Niyonzima alias Kazungu, un officier du SNR, réputé pour de nombreux et graves abus.

Le 12 septembre 2020, Désiré Gikobera, un membre du parti CNL résidant à la colline Shombo de la commune et province Muramvya, et Zénon NICAYENZI, un retraité de l'ancienne armée burundaise (ex-FAB) de la même colline, ont été arrêtés à leur domicile, en compagnie d'une troisième personne dont l'identité n'a pas pu être connue, par le chef du service de renseignement à Muramvya, Felix HAVYARIMANA.

En plus de l'arrestation arbitraire, ces personnes ont été détenues de manière arbitraire dans un endroit inconnu. Les membres de leur famille n'ont pas été informés de la mesure dont les détenus étaient l'objet et du lieu de leur détention, en violation du Code de Procédure pénale burundais (art. 36).

2.3. Arrestations attribuées à des agents de la police nationale

Les agents de la police constituent la cheville ouvrière de la répression politique spécialement depuis 2015, et au cours de la période considérée, environ la moitié des arrestations arbitraires leur sont imputées. Leurs principales cibles ont été essentiellement des militants et cadres du CNL, des jeunes tutsi des provinces de Mwaro, Bururi et Rumonge ainsi que des démobilisés ex-FAB, en commune de Rusaka, et des ex-FNL en province de Bujumbura. Des jeunes en commune de Mugamba ont été raflés jusqu'à une vingtaine, en une seule fois. Beaucoup de ces personnes arrêtées étaient accusés d'être de mèche avec le groupe armé qui

a fait des incursions dans le pays vers la fin du mois d'août. Cette attaque a servi de prétexte pour étendre la répression et des contrôles intempestifs en dehors du théâtre des combats, dans des zones réputées contestataires vis-à-vis du régime, comme à Nyakabiga, en Mairie de Bujumbura, où une vingtaine de personnes ont été arrêtées. Certains n'ont dû leur liberté qu'au paiement exigé d'un montant de 10.000 Fbu. Ainsi sous prétexte de recherche d'irréguliers, une opération de rançonnement a été montée par des agents de la police.

Quelques exemples sont proposés pour illustrer ces situations.

Le 9 juillet 2020, sur la colline Ruziba, de la commune Mugina, en province Cibitoke, des agents de la police ont arrêté et placé en détention Marie Nzinahora. Elle s'était rendue elle-même au poste de police pour porter plainte contre un membre de la milice imbonerakure qui lui avait proféré des menaces de mort. La victime est membre du parti d'opposition CNL. Au lieu d'instruire sa plainte, la police l'a mise en détention, de manière arbitraire et abusive alors que Juvénal Mbanzndore, celui qui avait proféré des menaces de mort, est resté libre.

Depuis le 23 août, début des affrontements entre un groupe d'hommes armés et les forces de l'ordre en province de Rumonge dans les communes de Muhuta, Bugarama et Burambi frontalières avec la commune Mugamba de la province Bururi, une vingtaine de jeunes élèves tutsi (une vingtaine) de la colline et zone Kivumu en commune Mugamba de la province Bururi ont été arbitrairement arrêtés et conduits vers une destination jusqu'ici inconnue. Selon des témoins sur place, la Brigade anti-émeute et le Commissaire de la Région de police sud, le commissaire de Police Thaddée Birutegusa, ainsi que l'Officier de police chef de 2^{ème} classe (OPC2) Désiré Uwamahoro, réputé pour ses nombreux abus, se sont rendus en zone Kavumu afin de coordonner ces arrestations arbitraires. Huit parmi les jeunes arrêtés ont pu être bien identifiés¹⁶.

Le 1^{er} septembre 2020, sur colline et zone Kivumu, en commune Mugamba, de la province Bururi, la police a arrêté le nouveau chef de colline Kivumu, Boniface Ntaguzwa, son fils, Bruce Irakoze ainsi que ses deux travailleurs domestiques, Ntihakuka et Bertrand Niyonzima. Selon des sources proches des familles, celles-ci n'ont pas été informées de l'endroit où ces personnes arrêtées ont été conduites. La crainte était forte que cette opération cachait une chasse aux sorcières, avec des mobiles ethniques, étant donné que toutes les personnes arrêtées étaient d'une même ethnie tutsi, et qu'elles se trouvaient en dehors du périmètre où les combats s'étaient déroulés.

De nouveau, le 6 septembre 2020, dans la même commune sur la colline de Gakaranka de la zone de Kivumu, la police a arrêté sans mandat Albert Ndekatubane à son domicile. Selon des proches de la victime, la police n'a fourni aucune information sur le mobile de son arrestation, et sur son lieu de détention.

¹⁶ Voir pour plus de détails : <https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2020/09/SOS-Torture-Burundi-NO-247-English-Version.pdf>

Entre le 29 août 2020 et le 31 août 2020, dans la commune Rusaka, en province Mwaro, des policiers de l'unité d'Appui à la protection des institutions (API) ont arrêté sans mandat dix (10) personnes constituées essentiellement de militaires retraités ex-FAB (Forces armées burundaises) et des jeunes gens, dans les localités proches de la forêt de Mpotsa. Selon des témoins sur place, toutes les personnes arrêtées, dont le militaire retraité Etienne Gahungu, étaient soupçonnées d'appartenir à des groupes armés ou de collaborer avec eux. Les proches des victimes ont affirmé ignorer le lieu où elles étaient détenues.

Egalement, le 31 août 2020, dans la même commune, trois jeunes de la colline Namande, à savoir Hugues Bukuru, Fabrice Nduwimana et un certain Pacifique, ont été arrêtés par la police sous les ordres du commissaire provincial de Mwaro, Agathon Kasa, et remis par après au chef du Service National de Renseignement (SNR) en province de Mwaro, Gérard Ndayisenga. Selon plusieurs sources sur place, depuis lors, aucune information n'a filtré sur le lieu de leur détention jusqu'au 08 septembre 2020, le jour où ils ont été présentés au parquet de Mukaza, en Mairie de Bujumbura, pour audition avant d'être transférés le même jour à la prison centrale de Mpimba, après 9 jours d'incarcération dans un cachot clandestin. Selon certaines sources, ces trois jeunes gens auraient passé cette période dans le cachot du Service national de renseignement situé tout près de la Cathédrale Regina Mundi, en Mairie de Bujumbura.

Le 07 septembre 2020, sept (07) personnes ont été appréhendées par la police et les Imbonerakure dans les communes de Burambi et de Bugarama en province de Rumonge. Selon des témoignages sur place, les personnes arrêtées sont : le surnommé Kidede de la localité de Mikinya, des prénommés André, Claver, Alexis et Dieudonné surnommé Mapengu de la sous-colline Gisagazuba ainsi que du nommé Nkunuzimana de la colline Bambo et du prénommé Cyriaque de la colline Zingi-Nyaruyaga. Les mêmes témoignages ont révélé que ces personnes ont été arrêtées sur l'ordre du chef de zone Maramvya, Prime Niyongabo et que la liste des personnes interpellées aurait été élaborée bien avant l'attaque.

Selon des informations recueillies, les individus arrêtés ont été embarqués dans deux véhicules, celui de la police et l'autre de Diomède Niyonsaba, responsable du parti Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD) dans la province Rumonge, et conduits vers une destination qui était restée connue. Toutes les personnes arrêtées sont réputées être des opposants politiques.

Le 22 septembre 2020, sur la colline de Zingi-Nyaruyaga, en commune de Bugarama, de la province de Rumonge, la police burundaise et des éléments du Service national de renseignement ont appréhendé six (06) personnes, à savoir Salvator Makebuko, un démobilisé ex-FAB (Forces armées burundaises), Juvénal Yamuremye, Jean Marie Niyonizigiye, Ntezukobagira et deux autres jeunes gens dont les noms n'ont pas pu être connus au moment des faits.

Toutes ces personnes ont été arrêtées à leurs domiciles respectifs, après une opération de fouille-perquisition au cours de laquelle aucun objet suspect n'a été retrouvé. Toutes ces personnes ont été accusées de collaborer avec les groupes rebelles, sans aucune preuve.

2.4. Arrestations illégales attribuées à des miliciens imbonerakure

Dans une sorte de répartition des tâches, les miliciens imbonerakure quadrillent le territoire et sèment la terreur parfois avec violence sur des membres présumés de l'opposition politique. Mais ils se livrent également, plus rarement, à des arrestations illégales, lorsqu'ils sont seuls, sans l'aval direct des agents de la police, du SNR ou de responsables administratifs. C'est ce qu'ils ont fait au cours de la période sous revue, en plus de nombreuses autres exactions commises. Hormis, l'arrestation illégale de jeunes scouts, leurs cibles étaient des cadres du CNL dans l'objectif ultime de les empêcher de participer aux élections sénatoriales, ou d'autres qu'ils accusaient d'être de connivence avec des groupes armés.

Le 1^{er} juillet 2020, sur la colline Gitaba, en commune et province Rutana, des membres de la milice imbonerakure ont arrêté sept (7) jeunes du mouvement Scout en camping. Ces scouts disposaient pourtant de toutes les autorisations nécessaires de l'administration.

Comme c'est souvent le cas, ces arrestations illégales ont été légitimées par la police qui a placé ces scouts en détention, sans motif, pendant deux (2) jours d'incarcération.

Le 1^{er} septembre 2020, sur la colline de Muramba, en commune Kiganda, de la province Muramvya, des miliciens Imbonerakure ont arrêté à leurs domiciles vers 3 h du matin, Pasteur Nduwimana et Ernest Hatungimana, deux membres du parti CNL. Selon un responsable du CNL sur cette localité, ces jeunes du parti au pouvoir les ont accusés de complicité avec les groupes armés qui avaient traversé la zone deux jours auparavant. Après l'arrestation, ces miliciens les ont remis le matin à des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui les ont conduits au cachot du commissariat provincial de police à Muramvya, où ils sont détenus jusqu'à ce jour.

Le 12 septembre 2020, Félix Nduwimana, responsable communal du parti CNL à Rutovu et Romuald Hankanimana, responsable du parti CNL à Mugamba, en province Bururi, ont été arrêtés illégalement à Matana par des Imbonerakure conduits par un surnommé KAYA. Les deux personnes arrêtées étaient également des membres des conseils communaux de leurs communes respectives.

2.5. Arrestations opérées à l'initiative ou par des éléments de la Force de défense Nationale et destruction de biens civils

Des éléments de la Force de Défense Nationale (FDN) se sont livrés à des arrestations arbitraires, seuls, ou avec des agents de la police ou du SNR. Ces opérations ne se sont pas limitées aux zones proches des théâtres des affrontements. Des éléments de la FDN ont été également impliqués dans des fouilles perquisition, opérations habituellement réservées à la police.

De plus, en date du 10 septembre 2020, la marine militaire du Burundi a détruit deux bateaux de pêche, accusant gratuitement les pêcheurs qui étaient à bord, de collaborer avec des hommes armés. Les opérations de destruction de ces biens des civils ont été supervisées par le Général de Brigade Venant Bibonimana, commandant de la marine militaire.

Le 24 août 2020, sur la colline Musinzira, dans la commune Mukike, en province Bujumbura deux (2) jeunes élèves originaires de la colline Kivumu en commune Mugamba et dont les noms n'ont pas été communiqués ont été arrêtés par des militaires. Ils étaient soupçonnés de collaborer avec le groupe rebelle qui a attaqué plusieurs localités des communes de Muhuta, Bugarama et Burambi en province de Rumonge . Selon leurs proches, ces deux jeunes gens étaient allés rendre visite à des parentés sur la colline de Musinzira, une localité proche de la colline de Kivumu dans la commune de Mugamba en province de Bururi. Le lieu de détention de ces deux jeunes n'a pas été communiqué.

Le 1^{er} septembre 2020, sur la colline Mukungu, de la commune Nyanza-Lac, en province Makamba, des éléments de la FDN, en collaboration avec le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR) dans cette province Makamba, ont mené une opération conjointe, et arrêté Méthode Nyabenda, Venant Manirambona, Ferdinand Niyongabo et un autre homme qui n'a pas été identifié. Selon des sources locales, l'arrestation de ces hommes a été consécutive au passage de douze (12) individus inconnus, la nuit précédente, au chef-lieu de Nyanza-Lac. Ceux-ci avaient pris la direction de la réserve naturelle de Rukambasi qui s'étend sur les communes Nyanza-lac et Vugizo en province Makamba et Vyanda de la province Bururi.

Selon des informations reçues, ces personnes interpellées ont été détenues au domicile du responsable provincial du SNR à Makamba, transformé en cachot, au mépris de la loi en la matière, rendant ces personnes plus exposées à des actes de torture.

Le 20 septembre 2020, un groupe de militaires de la position Rukoma, en commune Matongo, de la province Kayanza, a arrêté Salvator Bacamurwako, responsable du parti CNL sur ladite colline. Selon des témoins sur place, plusieurs militaires sont entrés à son domicile après avoir

défoncé la porte, l'ont pris par la force et l'ont conduit manu militari à leur position de Rukoma, proche de la forêt de la Kibira.

Les conditions de cette arrestation arbitraire, sans titre ni mandat judiciaire, exposent les victimes à une disparition forcée étant donné qu'elles sont détenues dans un lieu non connu.

Conclusion

Le troisième trimestre prolonge la période électorale au cours de laquelle le parti au pouvoir est préoccupé par son positionnement dans des rapports de force à son avantage, y compris et surtout, des Conseils collinaires du pays. A cet égard, toutes les manœuvres vont être utilisées pour évincer des candidats du CNL ou d'autres dont la loyauté au parti CNDD-FDD n'est pas garantie.

Le discours du nouveau Président, révélant plus la continuité et la fidélité au système, ainsi que la poursuite, voire l'aggravation des violations des droits de l'homme, dénotent davantage plus d'une volonté de poursuite du verrouillage de l'espace politique, et sa domination par le seul parti CNDD-FDD. Cela après avoir écarté son principal concurrent ou réduit drastiquement sa représentation dans les diverses institutions du pays. L'incursion d'un groupe armé dans le sud du pays a été une occasion pour le pouvoir de renforcer la répression à l'égard des membres et cadres du CNL et des jeunes tutsi, considérés comme opposés au régime.

La prise en compte de tous ces éléments a convaincu le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies à reconduire, exceptionnellement, le mandat de la Commission internationale d'enquête des Nations pour le Burundi. La vigilance s'impose en effet, dans une situation, où une incursion d'un groupe armé, sert d'alibi à des imbonerakure et à des éléments des forces de l'ordre et de sécurité pour cibler des personnes, uniquement en raison de leur ethnie. C'est donc un contexte imprévisible et à hauts risques où une petite étincelle peut rapidement conduire à la violence de masse. L'impunité, devenue une tendance lourde, continue d'accroître ces risques et renforce l'assurance des auteurs des crimes, qu'ils peuvent les poursuivre sans craindre des poursuites. Les tribunaux locaux étant sous la dépendance totale de l'Exécutif, la lutte contre l'impunité ne peut qu'être l'œuvre de la justice pénale internationale, au moins au début.

Recommandations

Au gouvernement du Burundi

En signe d'ouverture, attendue par beaucoup de Burundais et de partenaires du pays, le Gouvernement, devrait entreprendre des actions suivantes pour amorcer un changement en matière de respect des droits de l'homme, de gouvernance démocratique et d'amélioration des relations avec les partenaires politiques, techniques et financiers :

- Garantir le droit à la vie et à la liberté à toutes les personnes confrontées aux multiples atteintes aux droits de l'homme dont les auteurs demeurent souvent impunis ou inconnus.
- Prendre des mesures urgentes et fermes pour démanteler tous les réseaux des criminels ainsi que la milice imbonerakure et entamer des poursuites contre ceux d'entre eux qui se sont rendus coupables d'actes contraires à la loi.
- Libérer tous les prisonniers politiques, les militants de la société civile et les journalistes détenus illégalement et arbitrairement ;
- Lever toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les conventions pertinentes que le Burundi a ratifiées, spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc.
- Annuler tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des militants des droits de l'homme, des journalistes et d'autres activistes pour les droits civiques;
- Reprendre la coopération avec les instances internationales, et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015, et le suivi de la situation des droits de l'homme dans le pays;
- Mettre fin au discours de haine et aux messages d'hostilité envers quelques partenaires traditionnels et les pays voisins et donner des signes de bonne volonté pour stimuler la reprise de la coopération ;

Aux pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est :

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant sur leur territoire conformément aux conventions internationales pertinentes;
- Prendre acte de graves irrégularités ayant affecté les scrutins électoraux et les résultats des élections et qui remettent en cause la légitimité du pouvoir actuel pour relancer un dialogue inclusif permettant la mise en place d'un gouvernement d'union nationale représentatif.

A la Communauté internationale :

- Au vu de l'évolution actuelle marquée par la poursuite de la répression et la militarisation du pouvoir, réaliser un suivi régulier de la situation des droits de l'homme au Burundi et prendre le cas échéant toutes les mesures nécessaires pour protéger la population burundaise;
- Poursuivre le soutien au travail de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi;
- Continuer à exiger des autorités burundaises le retour au respect des droits de l'homme et des principes démocratiques et la mise en place d'institutions représentatives de la volonté du peuple.

